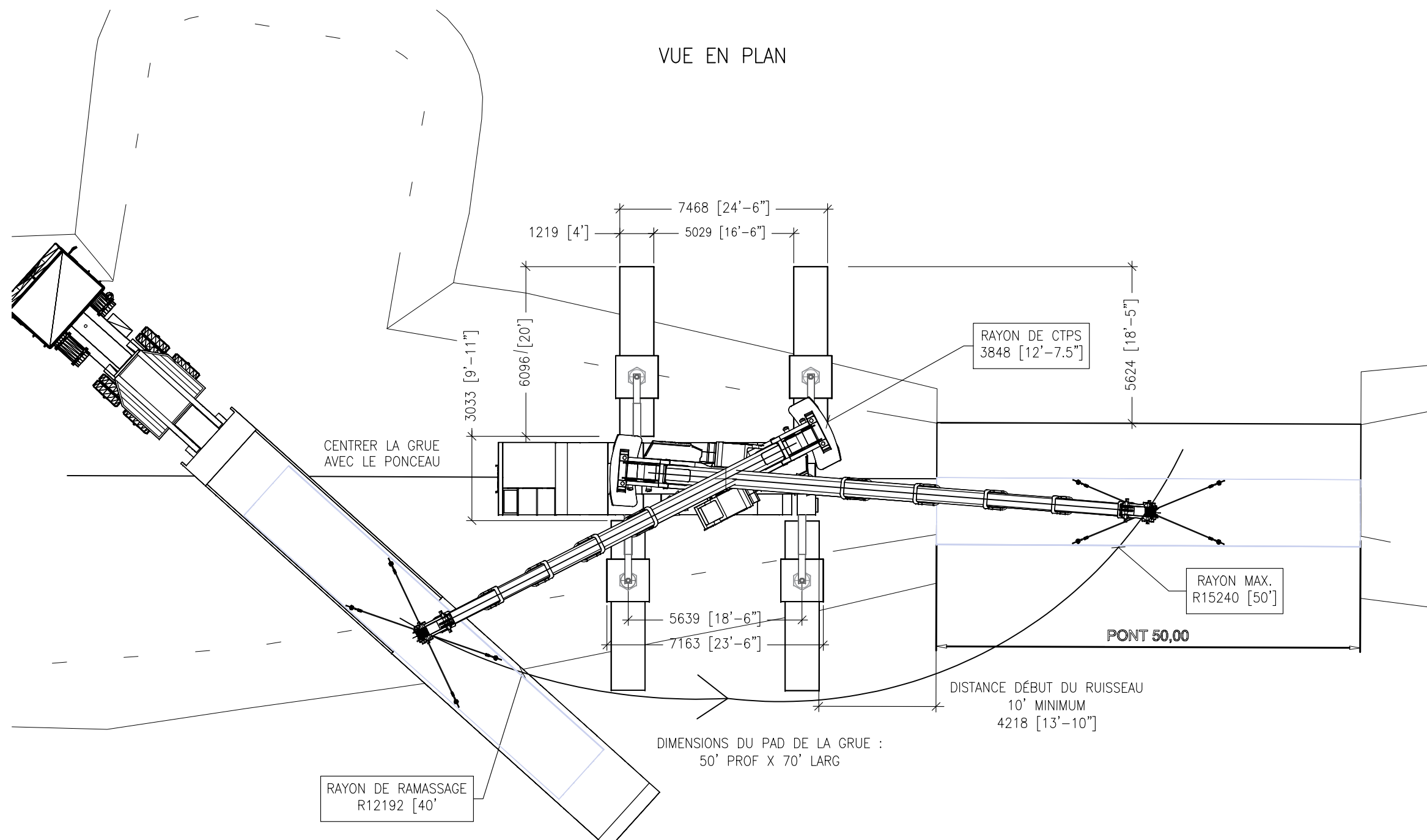


VUE EN PLAN



GRUE: GROVE TMS900E	METRIQUE	IMPERIAL
CONFIGURATION DE GRUE:	MB	
STABILISATEURS:	100%	
CONTREPOIDS:	14 288 kg	31 500 lb
LONGUEUR DE FLECHE:	27,2 m	89,3 pi
SEQUENCE TELESCOPIQUE:	0 - 50 - 50 - 100	
ANGLE DE FLECHE:	VARIABLE	
LONGUEUR DE FLECHETTE:	S/O m	S/O pi
ANGLE DE FLECHETTE:	0°	
RAYON DE TRAVAIL MAX.:	15,2 m	50 pi
CAPACITE AU RAYON MAX.:	13 336 kg	29 400 lb
CHARGE A LEVER (POIDS BRUT):	10 311 kg	22 732 lb
MARGE DE SECURITE/DEDUCTIONS:	349 kg	770 lb
ACCESSOIRES DE LEVAGE (GREEMENT):	93 kg	205 lb
CROCHET/MOUFLE: CAP: 70,0 klb, 3 P, 3 B	680 kg	1 500 lb
CHARGE A LEVER TOTALE:	11 434 kg	25 207 lb
CAPACITE DE LA CHARTE UTILISEE (%):	85,7%	
REACTION AUX STABILISATEURS.:	31 647 kg	69 769 lb
PRESS. AU SOL (STABS. SUR MATELAS):	76,5 kPa	1 597 lb/pi²

CAPACITÉ DU CABLE DE LEVAGE : 11 200 LBS
 CAPACITÉ 3 BRINS : 33 600 LBS
MATELAS DE GRUE:
 4X MATELAS EN BOIS.....6096x1220x305 (20'x4'x12")
 CALCUL SURFACE UTILISABLE (14' x 4')*78% = 43.68pi²

LES RÉSULTATS DES RÉACTIONS DES STABILISATEURS ET DES PRESSIONS AU SOL SUR LES MATELAS NE PRENNENT PAS EN COMPTE LES CHARGES DYNAMIQUES LIÉES AUX MOUVEMENTS DE LA GRUE, À LA DÉFORMATION DE LA FLÈCHE ET À L'INFLUENCE DU VENT SUR LA GRUE ET/OU LA CHARGE. BIEN QUE LA PRESSION AU SOL SOIT TRAITÉE COMME UNIFORME DANS LE CALCUL, ELLE N'EST PAS RÉPARTIE UNIFORMÉMENT SUR L'ENSEMBLE DE LA SURFACE DES MATELAS EN RAISON DE LA DÉFORMATION DES MATELAS, AINSI QUE DES PARTICULARITÉS ET DES CONDITIONS DU SOL.

VITESSE DE VENT MAX. POUR LES OPERATIONS DE LEVAGE SELON LES MANUELS D'OPERATION ET/OU CHARTES DE CAPACITE DE LA GRUE: (INCLUANT RAFALES):(32) km/h (20 mph)

CHARGES A LEVER:
 QTE: DESCRIPTION: POIDS:
 1X PONT TEMPORAIRE.....(10314) kg (22732 lb)

DEDUCTIONS:
 DESCRIPTION: POIDS:
 FLÉCHETTE 55' NON UTILISÉE.....(349) kg (770 lb)

ACCESSOIRES DE LEVAGE: VOIR DIAGRAMME ET TABLEAU A LA PAGE No. 2

- NOTES:**
- À RESPECTER EN TOUTE CIRCONSTANCE PENDANT LES OPÉRATIONS DE LEVAGE:
 - NORME Z-150, CODE DE SECURITE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, MANUELS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE LEVAGE, GUIDE DE GREAGE ET LEVAGE (ASME B30.5), AINSI QUE TOUTE NORME ET PROCEDURE DE SECURITE APPLICABLES AU CHANTIER OU AU SITE.
 - RESPONSABILITES DU CLIENT ET/OU CONTRACTEUR GENERAL:
 - LA CAPACITE STRUCTURALE DES LA CHARGES
 - LES POINTS DE LEVAGE DES CHARGES ET LA POSITION DU CENTRE DE GRAVITE.
 - LA CAPACITE PORTANTE DU SOL
 - LA PROCEDURE GENERALE DES TRAVAUX
 - NE PAS PROCEDER AU(X) LEVAGE(S) SI:
 - LA VITESSE DE VENT DEPASSE LES LIMITES RECOMMANDEES PAR LE FABRICANT DE LA GRUE ET DES EQUIPEMENTS A LEVER
 - LES CONDITIONS ATMOSPHERIQUES NE LE PERMETTENT PAS
 - L'INFORMATION SUR CE PLAN NE REPRESENTE PAS L'ETAT DU LIEU OU SITE DES TRAVAUX
 - LE POIDS DES CHARGES A LEVER DEPASSE LE POIDS DE LA CHARGE INDIQUE SUR CE PLAN
 - A EFFECTUER AVANT LE(S) LEVAGE(S):
 - INSPECTION DES CERTIFICATS DES EQUIPEMENTS DE LEVAGE
 - INSPECTION VISUELLE DES ACCESSOIRES DE LEVAGE (GREAGE)
 - UNE REUNION AVANT LES TRAVAUX (BRIEFING) INCLUANT TOUT LE PERSONNEL PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LEVAGE
 - A EFFECTUER SI NECESSAIRE:
 - UTILISATION DE LIGNES DE GUIDAGE DE CAPACITE SI DIRIGER LES CHARGES
 - UTILISATION DU LIMITEUR DE PORTEE DE LA GRUE
 - MISE A LA TERRE DE LA GRUE
 - COMMUNICATION RADIO ENTRE L'OPERATEUR DE LA GRUE ET LES SIGNALEURS